



## CHARTRE ÉTHIQUE

### OBJET

C'Possible - association Loi 1901, sans but lucratif, créée en 2008 - intervient **dans les collèges, les lycées professionnels et technologiques** relevant de l'Éducation Nationale<sup>1</sup>.

Sa vocation est double :

- **donner des points de repères** aux jeunes, afin de les aider à mieux se préparer à leur future entrée dans la vie professionnelle et à trouver leur place dans la société,
- et **contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire** pour les élèves en situation d'échec ou en mal-être.

### PROGRAMME

1° **Donner des points de repères aux jeunes**, grâce aux interventions de bénévoles et à des partenariats avec des entreprises, sous forme d'ateliers dans les établissements ou de visites à l'extérieur (site d'entreprise, musée, monument, etc.) autour de trois pôles :

- **l'Entreprise** (ses codes, ses métiers, les entretiens de sélection) – le "savoir-faire"
- **la Culture** – ouverture du regard au monde
- **les Valeurs** – le "savoir-être".

Là réside peut-être l'originalité de la mission de C'Possible : non seulement, les élèves sont sensibilisés à la réalité de l'entreprise mais également, et de façon concomitante, ils sont exposés au large champ du monde culturel et artistique et à celui des valeurs. Ils acquièrent ainsi des points repères pour les guider dans la vie, se projeter dans la société et acquérir un début de sens critique.

Le principe de ces interventions fait l'objet de signatures de conventions de partenariat entre C'Possible et les rectorats concernés.

2° **Accompagner des jeunes à risque de décrochage** dans le cadre d'un **mentorat individuel** par des membres de C'Possible :

Sur la recommandation des équipes pédagogiques, les mentors de C'Possible accompagnent individuellement des jeunes en difficultés au sein des lycées partenaires **afin de leur redonner confiance et les (re)mobiliser vers un projet professionnel source de motivation durable**. Mentor et mentoré se rencontrent régulièrement et travaillent ensemble sur la confiance en soi, les objectifs à atteindre, la recherche de stage et la voie professionnelle à laquelle le jeune aspire.

Une Convention Nationale de Partenariat entre C'Possible et le ministère de l'Éducation nationale signée le 18 novembre 2016 établit le cadre initial du programme de mentorat de C'Possible<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Y compris les établissements sous contrat d'association avec l'État.

<sup>2</sup> Au printemps 2022, la convention est en voie d'être reconduite.

## ENGAGEMENT

Cette mission générale de C'Possible s'exerce grâce à l'engagement sans faille d'une large équipe de **bénévoles**, et cela **dans un esprit de parfaite gratuité**.

Le bénévole s'interdit de tirer un avantage financier quelconque, direct ou indirect, pour lui-même ou pour toute association ou société dont il serait partie prenante.

**Il ne perçoit aucune indemnité ou rémunération** (sauf dans certains cas, sur proposition du Président, et après délibération spéciale du Conseil d'administration), hors le remboursement de frais réellement engagés, avec justificatifs.

## INDEPENDANCE

C'Possible agit **en toute indépendance politique, philosophique et religieuse dans le respect du jeune** et de la liberté de pensée des bénévoles, des enseignants et des élèves.

En s'engageant, le bénévole déclare cependant adhérer aux valeurs et objectifs de l'association, tels que définis dans ses statuts et, doit observer **un principe de stricte neutralité et de laïcité** lors de ses interventions dans les lycées et collèges, notamment vis-à-vis des élèves.

## PARTENARIAT C'POSSIBLE-LYCEES-FAMILLES

Les bénévoles s'engageant dans ce processus de lutte contre le décrochage scolaire travaillent **en étroite liaison avec les responsables des lycées** et en conformité avec le projet de l'établissement et les orientations de l'Education nationale.

Par ailleurs, l'association demande expressément aux établissements, avant le démarrage de chaque mentorat, **de faire signer par les parents et le jeune lui-même un "accord"** acceptant que ce jeune soit pris en charge par un mentor de C'Possible. Accord **contresigné par un responsable du lycée**.

**Le bénévole** en charge d'un jeune à risque de décrochage, quant à lui, **signe un contrat d'engagement du mentor** et s'engage à respecter la charte éthique du mentor qui lui a été remise.

Charte Ethique mise à jour en mai 2022

Je soussigné (e) atteste avoir lu la charte éthique C'possible et y adhérer pleinement

Fait à

Le

Signature

---

Nom